

INFORMATIONS RELATIVES au PROTOCOLE
du BAC EPS au Lycée Jean VILAR.
Année Scolaire 2016 / 2017.

L'EPS est une discipline figurant au premier groupe des épreuves du baccalauréat, coefficient 2. Il s'agit donc d'une épreuve obligatoire. Les élèves sont évalués en contrôle continu (CCF), sur trois activités sportives.

L'année scolaire se découpe en trois périodes chacune finalisée par une évaluation des élèves. La note au BAC correspond à la moyenne des trois notes obtenues dans chacune des activités.

1. Organisation des enseignements :

Les périodes d'enseignement définies par le rectorat sont les suivantes :

Cycle 1 : du lundi 05 septembre 2016 au vendredi 18 novembre 2016.

Cycle 2 : du lundi 21 novembre 2016 au vendredi 03 février 2017.

Cycle 3 : du lundi 20 février 2017 au vendredi 05 mai 2017.

2. Organisation des évaluations :

Deux professeurs, le responsables du groupe et un co-évaluateur, assurent l'évaluation des élèves selon un référentiel national : ce référentiel est disponible sur le site du lycée. Les enseignants sont tenus au secret de la notation qui constitue un facteur d'équité. Les notes sont examinées en commission d'harmonisation au niveau académique au mois de Juin.

La note attribuée à la fin du trimestre et la note au baccalauréat peuvent différer dans la mesure où certains critères d'évaluation peuvent ne pas être pris en compte dans l'une ou l'autre évaluation.

Les périodes d'évaluation sont les suivantes :

Cycle 1 : les semaines du 07 novembre et du 14 novembre 2016.

Cycle 2 : les semaines du 23 janvier et du 30 janvier 2017.

Cycle 3 : les semaines du 24 avril et du 01^{er} mai 2017.

Une session d'évaluation différée sera organisée le lundi 15 mai 2017. Elle concerne les élèves qui, pour cas de force majeure, n'auront pas pu être évalués à la date prévue.

Nous invitons les parents et les élèves à éviter toutes convocations pour le permis, le code ou la journée d'appel pendant les périodes d'évaluation indiquées ci-dessus.

3. Inaptitudes partielles :

Sur présentation d'un certificat médical rempli par le médecin traitant et précisant le degré d'inaptitude pour une activité ou un groupe d'activités, une adaptation d'un menu peut être proposée.

4. Inaptitudes totales :

En cas d'interdiction de toute pratique, il faut **impérativement** suivre le protocole suivant :

* certificat de dispense pour l'année scolaire 2016 / 2017 : à remettre dès le début d'année au professeur d' EPS.

Une fois validé, ce certificat permettra de neutraliser le coefficient de l'épreuve.

Un certificat médical type est joint à ce document.

5. Absences :

Toute absence à une épreuve du BAC doit être justifiée dans la semaine par un certificat médical remis en main propre au professeur responsable de l'enseignement.

En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée à cette épreuve. (Bulletin Officiel du 19 juillet 2012)

6. Une aide pour le BAC :

Le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, il est possible pour tous les élèves de terminale de venir se perfectionner :

- obtenir de nouveaux conseils.
- augmenter le temps de pratique.
- diversifier les oppositions.
-

Pour des raisons de responsabilité, il est nécessaire d'adhérer à l' AS (10 euros).

Les professeurs EPS.

Madame la Proviseure.

Coupon à rendre au professeur d' EPS . Merci.

Je soussigné (e), père, mère, responsable légal (1) de l'élève en classe de, déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation et d'évaluation de l' EPS au lycée Jean VILAR pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Date :

Signature :

(1) : rayer la mention inutile.